Important :

Trop de réparateurs dans le bâtiment, intervenant en urgence, pratiquent des tarifs souvent difficiles à justifier. Cela résulte bien souvent d'un manque de transparence envers le client.
Nous souhaitons éviter ce problème en étant très clairs dès le départ sur nos procédures et le coût de nos interventions.

Voici donc notre fonctionnement :

Prise de rendez-vous avec le client.
Avant le rendez-vous, vous nous exposez brièvement votre problème afin que nous puissions préparer notre intervention. Nous fixons ensemble une date et une heure de passage.

Passage du technicien
Le technicien examine rapidement avec vous les interventions à réaliser.

- Si l'intervention peut être effectuée immédiatement (**1**), il procède à la réparation ou au réglage, châssis par châssis (en fonction de la complexité, entre 5 et 8 châssis peuvent être traités en 1h30). Si l'intervention nécessite plus de temps, les heures supplémentaires seront facturées (**2**).
- Si les travaux sont plus conséquents et nécessitent un devis préalable, nous vous en informons avant toute intervention (**4**).

Remplacement de pièces
Si certaines pièces sont cassées ou irréparables sans remplacement, nous les recherchons et vous les fournissons à prix coûtant. Seuls la recherche et le remplacement de la pièce lors d'un passage ultérieur sont facturés (**3**). Le coût des pièces vous sera communiqué avant la nouvelle intervention.

Paiement
Le règlement du passage du technicien se fait immédiatement, soit par PayConiq, soit en espèces. Un reçu vous est remis sur place, et la facture vous parvient dans les jours suivants.

Nous restons à votre disposition pour toute question.

Appel pour réparation simple	**Montant**	**TVA 6%**	**Total TVAC**
Forfait déplacement (moins de 25 km de Waterloo) et 1 h 30 maximum comprise **(1)**	**203,77 €**	**12,23 €**	**216,00 €**
Prix de l'heure complémentaire (2)	**93,36 €**	**5,60 €**	**99,00 €**
Contrôle des châssis à réparer - Réparation de ceux-ci directement (si possible et si pas de pièces cassées) - Comprend petit matériel de base (consommables)			
Nouvelle intervention pour rechercher, se procurer et remplacer les pièces défectueuses Frais de recherche de celle-ci et forfait déplacement compris, hors prix de la pièce (moins de 25 km de Waterloo) (3)	**149,43 €**	**8,97 €**	**158,40 €**
Etablissement d'un devis (déductible en cas de commande) **(4)**	**Montant**	**TVA 6%**	**Total TVAC**
Déplacement compris à moins de 25 km de Waterloo	**149,43 €**	**8,97 €**	**158,40 €**

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. ***A partir du 1er janvier 2022***
   "Taux de TVA : En l'absence de contestation par écrit, dans un délai d'un mois à compter de la réception de la facture, le client est présumé reconnaître que (1) les travaux sont effectués à un bâtiment d'habitation dont la première occupation a eu lieu au cours d'une année civile qui précède d'au moins [dix ou quinze ans] la date de la première facture relative à ces travaux, (2) qu'après l'exécution de ces travaux, l'habitation est utilisée, soit exclusivement soit à titre principal comme logement privé et (3) que ces travaux sont fournis et facturés à un consommateur final. Si au moins une de ces conditions n'est pas remplie, le taux normal de TVA de 21 p.c. sera applicable et le client endossera, par rapport à ces conditions, la responsabilité quant au paiement de la taxe, des intérêts et des amendes dus".
2. *Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toutes nos ventes ou prestations, et excluent toute autre condition de l'acheteur sauf dérogations acceptées par nous et par écrit.*
3. *La date de livraison et délai sont donnés à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas nous être opposés, en vue de résiliation de contrat en dommages et intérêts.*
4. *Les raccordements électriques éventuels ne sont pas compris dans nos prix. Ceux-ci doivent être réalisés par un installateur électricien agréé.*
5. *Toute réclamation ou contestation doit nous être formulée dans les trois jours de la réception de la marchandise et/ou des travaux et n'excluent pas le paiement.*
6. *Toutes nos factures sont payables au grand comptant, net sans escompte. Il n'est pas renoncé à ce droit en faisant traite sur le client ou le débiteur. Tout retard de paiement dépassant la date de facture donne droit à l'encaissement de celle-ci et la mise en compte des frais et dépenses de l'opération. En aucun cas, les acomptes ou provisions ne seront remboursés ; ils constituent le dommages-intérêts résultant de la renonciation. Ces dispositions n'impliquent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.*
7. *Les projets et plans soumis au client restent notre propriété et nous seront restitués.*
8. *Les prix remis pour tous les placements et/ou les travaux sont établis considérant les emplacements et/ou pièces vides de tout mobilier ou dégagés et d'accès facile, direct et rapide. Dans le cas de rénovation, l'acheteur est conscient qu'il doit subir un excès de poussière due aux démolitions des plafonnages et autres matériaux. Si l'acheteur décide de laisser du mobilier dans les pièces, il veillera à éloigner tout mobilier, le plus possible, du lieu de travail et à le protéger au maximum des poussières.*
9. *Pour toute contestation, les Tribunaux de Nivelles sont seuls compétents.*

ENTRETIEN DE VOS CHÂSSIS

Conseils pour l’entretien courant

Pour les châssis en bois, PVC ou aluminium : dépoussiérez régulièrement les surfaces, les ouvertures et les charnières. Nettoyez à l’eau savonneuse ; un nettoyant spécifique PVC peut être utilisé pour les salissures tenaces. Un petit pinceau, une soufflerie ou un aspirateur peuvent aider à nettoyer les interstices.

Pour les châssis en bois, le carnet d’entretien recommande un nettoyage, un ponçage et un cirage tous les cinq ans.

Service d’entretien annuel de la mécanique

Réservé aux clients Châssis Design, ce service comprend la vérification du bon fonctionnement des châssis, le nettoyage et décrassage des charnières et mécanismes, leur graissage ou siliconage, ainsi que le réglage et resserrage des châssis et portes.

Prestation	Tarif indiqué
Forfait de base (déplacement et produits compris)	90 €
Par châssis contrôlé et entretenu	8 €
Par porte contrôlée et entretenue	12 €

Les montants ci-dessus sont repris du carnet fourni ; celui-ci ne précise pas si la TVA est incluse. Le montant définitif est à confirmer avant la prestation.

GARANTIES

Durées et éléments couverts

• Volets et stores extérieurs ou intérieurs : garantie de 5 ans à compter de la date de fabrication, contre les défauts de matière en conditions normales d’utilisation.
• Menuiseries PVC (profilés blancs, Renolit, imitation bois et couleur), aluminium et bois : garantie de 10 ans sur les défauts de matière, selon les conditions du carnet. La fourniture de pièces de remplacement peut être gratuite lorsque le défaut est couvert.
• Autres travaux et matériaux installés et placés par Châssis Design : garantie de 10 ans selon les conditions prévues, notamment en l’absence d’erreur de manipulation ou d’intervention/réparation par un tiers, y compris le client.

Prise en charge et exclusions

Selon le carnet, durant les six premiers mois de garantie, les frais de transport, de main-d’œuvre et les éventuels autres frais de réparation ne sont pas à charge du client pour les défauts couverts. La garantie ne s’applique pas aux dommages dus à des influences extérieures anormales, notamment des produits chimiques ou corrosifs, liquides, vapeurs ou gaz, hors usage courant normal.

Important : la durée de garantie sur un élément ne signifie pas nécessairement que tous les déplacements et frais de main-d’œuvre sont gratuits pendant cette durée. Une casse accidentelle, une mauvaise manipulation ou une intervention non couverte peut entraîner une facturation, après communication des conditions applicables.

Pour toute demande, précisez si les châssis ont été posés par Châssis Design, le numéro de dossier si disponible, la nature du problème et, si possible, joignez des photos. Une demande via le formulaire ne vaut pas acceptation d’une intervention payante.

Les garanties sont présentées ici d’après le carnet fourni et restent soumises aux conditions du contrat applicable et aux droits légaux du consommateur. Pour toute autre réclamation, référez-vous aux conditions générales figurant dans votre offre ou sur le site de Châssis Design.